

BAS-RHIN

N°26 10/2022

Mél: fo.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr

Spécial ON SE LES GELE!!!

On se les gèle...c'est par ces mots que plusieurs collègues nous ont informés des températures rencontrées ces derniers jours dans leurs bureaux.

Nous sommes passés de la canicule à l'automne. C'est un constat...que ne cesse de marteler la direction.

Mais ils existent également d'autres constats :

- les bureaux se sont refroidis et certains sont à moins de 16° le matin quand d'autres dépassent difficilement 18 dans la journée;
- le DRFIP est aussi responsable des conditions de travail des agents (surtout quand elles sont mauvaises);
- retirer les radiateurs d'appoint n'était pas la meilleure idée car ils permettaient de faire la jonction jusqu'à la mise en route du chauffage central (la direction a répondu à FO en CHSCT que certains chauffages étaient dangereux...mais alors pourquoi les avoir laissés les autres années dans les services au risque de créer un incendie??? Il aurait fallu les remplacer depuis longtemps!);
- la température maximale de 19° dans les bureaux cet hiver inquiète...Par les questions de FO en CHSCT nous avons appris que 19 était la température de la chaudière...pas des bureaux ! Il faudra donc s'attendre cet hiver dans certains bureaux (tous ceux qui ne donnent pas au sud) à des températures inférieures à 19°;
- dans les immeubles en location, le chauffage sera mis en route plus tardivement par rapport aux bâtiments domaniaux (HUS mi-octobre, Eurométropole 07/11,...): FO demande donc à la Direction de doter ces services d'urgence de radiateurs d'appoints efficaces, efficients et sécurisé.

NOUS N'ALLONS PAS PASSER LES PROCHAINS MOIS DANS LES BUREAUX EN DOUDOUNE, MITAINES, et PLAIDS. C'EST LA RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ENVERS LES AGENTS!!

Ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui il n'y a pas de surcharge du réseau électrique.

Alors pourquoi faut-il encore une fois que la DG, relayés par ses AGFIP locaux zélés, veuille se montrer plus exemplaire que les plus exemplaires ?

Pour info, nous avions un GT du CDAS vendredi à la Direction des Douanes et le chauffage fonctionnait...

L'attestation dérogatoire chauffage sera-t-elle nécessaire cet hiver pour travailler dans des conditions acceptables de travail ???

Comme d'habitude, FO DGFIP 67 suivra de près ce dossier alors n'hésitez pas à nous faire remonter les infos!

	,	
ATTECTATION	DEDOOATOIDE	DE CHAUFFAGE
VIIICIVIIIVI	HEDUCTO LUBE	
ALICSIALUN	DENOGATORE	DECHAGITAGE

	En application de l'article fier du décret du 01 octobre 2022 portantréglementation du chauffage dans les locaux d'habitation pour les économies d'énergie
le se	oussigné(e)
•	e / M.
Né(e) le :
Den	neurant :
	ertifie qu'allumer mon chauffage est lié au motif impérieux suivant (cocher la
ré	ase) autorisé par larticle 1ier du décret du 01 octobre 2022 portant iglementation du chauffage dans les locaux d'habitations pour les économies énergie
ré	glementation du chauffage dans les locaux d'habitations pour les économies
ré	rglementation du chauffage dans les locaux d'habitations pour les économies énergie
ré	glementation du chauffage dans les locaux d'habitations pour les économies énergie

Breves d'info



Spécial ON SE LES GELE!!!

Est-ce que rire donne plus chaud que pleurer? Si oui, il vaut mieux en rire alors...pour le moment...





